

Image not found or type unknown



Différent avec l'éducatrice

Par **SONIANNA**, le **27/04/2016** à **10:55**

bonjour, après 2 ans de placement en internat car pas de limite, ma fille de 14 ans était difficile, l'éducatrice m'annonce que la garde sera maintenant auprès du père et que si je refusais le juge tranchera sûrement pour un foyer. a-t-elle le droit ? je précise que ma fille souhaite y vivre. SVP je suis en fin de droit à Pôle emploi, problème financier et avec. SVP j'ai besoin d'une réponse. mon père monte la tête à ma fille, je vais la perdre, je n'ai plus de dialogue avec elle. il se venge de l'avoir poursuivie en justice pour qui assume sa paternité. n'est-ce que je dois prendre un avocat ou c'est pas nécessaire ? le juge c'est fait une opinion, et ça ne sert à rien ? j'ai juste fait l'erreur de ne pas lui mettre de limite. je suis désespérée SVP répondez